

Privé injustement de ses immunités parlementaires, Matata porte l'affaire devant la Commission africaine des droits de l'Homme

P. 2

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 536 du vendredi 28 au dimanche 30 janvier 2022 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Remue-ménage en vue : cabinet présidentiel et gouvernement ciblés

P. 2

La rigueur paie : Alain Kaninda, confirmé directeur général de l'ARCA

A l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances (ARCA), les efforts de celui qui était, depuis 2017, son directeur général ad intérim, en l'occurrence Alain Kaninda Ngalula, ont été reconnus au plus haut niveau de l'Etat. Parti du néant, Alain Kaninda a donc donné un corps à l'ARCA dans la mise en œuvre effective de la libéralisation du marché des assurances. Sa rigueur dans le travail et sa discipline dans l'accompagnement des réformes touchant aux assurances ont fini par payer. Si bien que, le jeudi 27 janvier 2022, le Président de la République l'a confirmé, par ordonnance, à son poste de directeur général de l'ARCA. Un motif de fierté pour le personnel de l'ARCA qui voit le couronnement d'un parcours tracé depuis 2017.

P. 4



PARLONS-EN

« Le peuple oublié »

ECONEWS

On pensait que le peuple serait réellement au centre de l'action gouvernementale sous la présidence de l'UDPS. On pensait tout aussi que le progrès social serait au centre du quinquennat de l'UDPS. En réalité, il n'en est rien. Ce slogan, « Le peuple d'abord », cri de guerre de l'UDPS, a été jeté en pâture. En lieu et place, on a plutôt droit au slogan « Le peuple oublié ». Sinon, comment comprendre que cette taxe RAM (Registre d'appareils mobiles), honni par le peuple, rejeté par le Parlement et jugé illégal par la Justice,...

(Lire page 2)

Climat des affaires : les doléances de la FEC au cœur d'un atelier animé par l'ANAPI

P. 5

Etats généraux de la communication et des médias : jour de vérité ce vendredi à Kinshasa

P. 12

Remue-ménage en vue : cabinet présidentiel et gouvernement ciblés

A la Présidence de la République, on annonce une vague de nominations à différents niveaux de l'appareil institutionnel. Le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, a pris son temps avant de procéder à un remue-ménage. Son cabinet, rapporte-t-on, ne sera pas épargné. Sans compter le Gouvernement qui n'échapperait pas à cette tempête. Pour Félix Tshisekedi, 2022 est l'année de tous les enjeux. Il voudrait dès lors s'entourer des gens prêts à se jeter dans la bataille politique pour traduire en résultats les grands défis de son quinquennat. Avant la session parlementaire de mars, le Chef de l'Etat veut s'assurer de replacer ses pions pour la marche victorieuse de 2023 devant les urnes.

ECONOMS

Un remue-ménage de grande envergure est imminent au sein du cabinet présidentiel et du gouvernement de la République. C'est un tsunami qui s'annonce parce que le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, va nettoyer à fond son entourage. C'est d'abord tous ces conseillers bling-bling qui ont été versés essentiellement dans la jouissance. L'image de l'entourage présidentiel est négative.

Le profil n'a pas reflété le

job description des tâches dévolues aux proches collaborateurs d'un très haut responsable de l'Etat, à savoir un chef d'Etat. Les résultats, avec les collaborateurs actuels du président Tshisekedi, sont largement négatifs en termes d'images auprès d'une opinion publique sévère et qui attendait plus du chef de l'Etat. Si le président Tshisekedi ne suit pas la voie de la population, il portera la lourde responsabilité lors du bilan en 2023.

Sur le plan politique, la fronde de Jean-Marc Kabund va avoir une onde de choc au niveau

de gouvernement et des animateurs de différentes institutions de la République. Aucun segment ne sera épargné : bureaux des chambres, entreprises du Portefeuille de l'Etat, territoriale, ... Tous ceux qui étaient parrainés par le 1^{er} vice-président démissionnaire ou en instance de destitution, vont quitter la barque. Nombreux n'ont pas caché leur proximité avec lui.

TEMPÊTE INÉVITABLE

Le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, a protégé ses collaborateurs pendant trois ans. Il a remercié les uns et les autres pendant ces trois ans de pouvoir en les plaçant à différents postes. En réalité, tous les scandales enregistrés ont été le fait des conseillers qui ont été, soit à la base des faits incroyablement répréhensibles, soit d'autres qui ont brillé par leur incapacité à protéger le Chef. Sans compter les guerres des clans qui minent le cabinet où l'autorité de son direc-

teur de cabinet, Guylain Nyembo, est quelque fois remise en cause. A ce niveau aussi, un changement profond est en marche pour ramener la discipline dans les rangs.

Dans ce grand travail de nettoyage, le Gouvernement ne devait pas être épargné. Doit-on s'attendre à la nomination d'un nouveau Premier ministre ? A la Présidence de la République, on se refuse d'aborder cette question. On envisage plutôt un réaménagement à fond du Gouvernement en tenant compte de nouveaux équilibres qui se sont créés au niveau de l'Union sacrée de la nation.

Concomitamment, le Chef de l'Etat prépare aussi une nouvelle mise en place dans le Portefeuille de l'Etat où prédomine le règne de l'intérim dans différentes entreprises publiques.

A deux ans des élections de 2023, Félix Tshisekedi veut s'assurer de s'engager dans la course à un second mandat avec des partenaires politiques véritablement acquis à sa cause et prêts à se lancer dans la bataille.

Privé injustement de ses immunités parlementaires, Matata porte l'affaire devant la Commission africaine des droits de l'Homme

HUGO T.

Dans l'histoire de la République Démocratique du Congo, jamais un parlementaire, couvert de toutes les immunités que lui confèrent les lois de la République, n'a vécu le martyr tel qu'on le fait subir à Matata Ponyo Mapon, ancien ministre des Finances et Premier ministre sous le régime de Joseph Kabila, aujourd'hui, sénateur, élu de la province de Maniema.

Blanchi dans le dossier lié au Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, devant la Cour constitutionnelle, Matata peine – on ne sait pour quel mobile – à recouvrer pleinement ses immunités. Au Sénat, l'arrêt rendu en sa faveur par la Cour constitutionnelle est superbement ignoré pour des raisons connues du seul président de la chambre haute du Parlement.

Son dossier étant plus politique que judiciaire, le sénateur Matata a décidé de le porter devant les instances africaines de droits de l'Homme.

Déterminé à recouvrer ses immunités parlementaires, bloquées injustement par la main politique qui a décidé de lui faire vivre le martyr dans son propre pays, on apprend que Matata Ponyo a dépêché à Arusha, en Tanzanie, son avocat-conseil, Me Laurent

Onyemba, pour recouvrer les droits lui reconnus comme sénateurs, en l'occurrence ses immunités parlementaires.

« Nous allons user de toutes les voies de droit pour que le sénateur Matata recouvre ses droits qui sont fondamentalement violés par la décision du Sénat qui a levé ses immunités en violation flagrante de la procédure. Cela énerve les dispositions pertinentes de la Charte et de la Commission africaine des droits de l'homme », a déclaré, depuis la Tanzanie, sur les ondes de la radio Top Congo Fm, Laurent Onyemba. « Nous sommes venus à Arusha pour des formalités administratives en vue de saisir la Commission africaine des droits de l'Homme dont le siège est à Banjul (Gambie) », explique-t-il.

Me Onyemba croit en l'aboutissement de cette procédure. Bien que « la RDC n'a pas ratifié les instruments de la justiciabilité de ses ressortissants devant la Cour africaine des droits de l'homme », estime Me Laurent Onyemba, qui reconnaît néanmoins qu'« il existe une parade en droit, selon que vous saisissez la commission et (celle-ci à son tour) saisit la Cour », fait-il savoir.

Quelles sont les chances de Matata d'obtenir gain de cause. Me Laurent Onyemba reste optimiste. Il précise qu'il existe une réelle chance de

rempoter cette bataille portée au niveau continental, pour autant, croit-il, que toute la procédure a été bel et bien respectée pour saisir cette instance internationale.

« A partir du moment où Matata ne s'est jamais défendu au niveau du Sénat, qu'il a saisi le Conseil d'Etat, la Cour constitutionnelle et vous connaissez la suite, nous avons estimé avoir épuisé l'ordre judiciaire interne. Et c'est l'une des conditions fondamentales justement qu'érige la Cour africaine des droits de l'homme pour qu'elle se saisisse de la question », a précisé Me Laurent Onyemba.

Pour rappel, Matata Ponyo a vu ses immunités parlementaires de sénateur être levées à la suite de requête du Procureur général près la Cour constitutionnelle dans le cadre du dossier « indémisionation des anciens propriétaires des biens zairianisés ». Convoqué devant le Parquet général près la Cour constitutionnelle, le dossier s'est clôturé par un non-lieu; le Parquet s'étant dans l'incapacité de prouver sa culpabilité.

Quant au dossier Bukanga-Lonzo, la Cour constitutionnelle, saisie par son procureur général, s'est déclaré incompétente d'entendre cette affaire, au regard de la

loi. Dans ces conditions, rien n'empêche à Matata de recouvrer ses immunités. Mais, les motivations politiques qui guident ses démêlés devant la Justice en ont décidé autrement. La Justice ayant montré ses limites, c'est à l'échelle continentale que Matata a décidé de porter son problème.

La Commission et la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples sont chargées de promouvoir et surveiller l'application de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée le 26 juin 1981 par l'Organisation de l'Unité africaine (aujourd'hui l'Union africaine). Le siège de la Commission est situé à Banjul (Gambie), celui de la Cour à Arusha (Tanzanie). La Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples a fusionné en 2008 avec la Cour de justice de l'Union africaine pour former la Cour africaine de justice et des droits de l'Homme. Les deux Cours continuent à fonctionner pendant la période transitoire nécessaire à l'entrée en vigueur du traité de 2008. La Commission et la Cour sont compétentes selon des procédures différentes pour examiner les situations de violations des droits de l'Homme et les plaintes ou communications émanant des États ou des particuliers.

PARLONS-EN

« Le peuple oublié »

(Suite de la Une)

puisse encore résister à tout vent de contestation. Se soucie-t-on réellement de ce peuple qui vit sous le seuil de la pauvreté ? Pitié pour ce peuple, saigné à blanc par ceux qui lui ont promis bonheur et progrès social lorsqu'ils n'avaient pas accès à la caisse publique.

Jamais un sujet n'a soulevé autant de clameur dans l'opinion que celle de cette taxe RAM, dont nul n'en maîtrise réellement les contours. Les élus nationaux ont pris l'affaire en main jusqu'à demander au gouvernement de la supprimer. Apparemment, cette affaire est plus corsée qu'on ne le pense. Qui est finalement derrière cette taxe ? Pourquoi une telle résistance à sa suppression ?

Il y a certainement une puissante main noire derrière. Le contraire étonnerait.

« Le peuple d'abord », cette boussole de l'action du Président de la République, se vide peu à peu de son contenu. Plus personne ne croit à ce slogan, sinon les plus naïfs.

L'Afrique bouge. Le vent de l'émancipation souffle sur le continent. Le pouvoir commettrait une grave erreur en faisant la sourde oreille à ce souverain primaire qui crie son désarroi face à un prélèvement injuste et injustifié qui lui est imposé. Il n'est pas trop tard pour se repentir.

Ce « peuple oublié » n'a besoin que d'une chose : soulager sa misère et non le clochardiser davantage en ponctionnant son maigre revenu par une taxe qui reste à ce jour une nébuleuse.

Si réellement le « Peuple d'abord » consiste à travailler pour l'intérêt du peuple, la taxe RAM ne se justifie pas. Elle n'a pas sa place dans la société congolaise.

On ne défie pas un peuple. Ventre affamé n'a pas point d'oreilles, rappelle un vieil adage. Et 2023, année de rendez-vous devant les urnes, avance à petits pas. Ce jour-là, le peuple posera sûrement une question à ceux qu'il a mandatés : Qu'avez-vous fait de mon pouvoir vous légué en 2018 ? Tous ceux qui se terrent derrière cette taxe RAM auront certainement une réponse convaincante, lorsque viendra le moment de la reddition des comptes devant le peuple, souverain primaire.

Vent de panique à l'Assemblée nationale : le Bureau Mboso en zones turbulences

A l'Assemblée nationale, l'effet Kabund secoue sérieusement l'Hémicycle. Si, pour l'instant, Jean-Marc Kabund-a-Kabund, le 1^{er} vice-président de la chambre basse du Parlement, entretient encore le mystère autour de sa démission, annoncée récemment sur son compte, un vent de panique a gagné le Bureau de l'Assemblée nationale présidé par Christophe Mboso Nkodia Pwanga. Un collectif de députés nationaux, réunis sous la bannière « Collectif des députés de 26 provinces » exige la convocation d'une session extraordinaire pour actionner la déchéance du Bureau Mboso. Suspense !

HUGO TAMUSA

Décidément, Jean-Marc Kabund-a-Kabund, jusqu'à preuve du contraire 1^{er} vice-président de l'Assemblée nationale, ne veut pas partir seul. Après sa volte-face par laquelle il a mis fin à sa tentative de suspension de ses fonctions à l'Assemblée nationale, les députés nationaux ont décidé de contourner la procédure en visant la déchéance de l'ensemble du bureau Mboso.

Les échos en provenance de la chambre basse du Parlement rapportent qu'un groupe de députés nationaux,

réunis dans le cadre du « Collectif des députés de 26 provinces », ont décidé de passer à la vitesse supérieure pour obtenir le départ du Bureau Mboso. Comme mobile de leur action, le Collectif fait part des « dysfonctionnements » qui affectent, selon lui, la chambre basse du Parlement.

Ce Collectif, piloté par le député Gratien Iracan, a dit avoir accordé trois jours au président du Bureau de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso, pour « remettre de l'ordre » dans le fonctionnement de l'Assemblée nationale, au risque de tomber sous le coup d'une motion de défiance.



L'EFFET KABUND

A l'Assemblée nationale, les langues ne sont pas prêtes à se délier. Mais, on rapporte que l'action initiée par ce Collectif ne serait pas loin de la crise créée par Jean-Marc Kabund, après l'annonce de sa démission au poste de 1^{er} vice-président de l'Assemblée nationale. Si tel est le cas, quelle est la part de Mboso dans cette affaire ?

Dans les couloirs du Palais du peuple, on indique que le président de l'Assemblée nationale a affiché, au lendemain

de l'annonce de la démission de Kabund, une attitude ambiguë qui n'a pas été bien accueillie dans les rangs de l'Union sacrée de la nation.

« Sa visite à la résidence privée de Kabund, quelques heures après l'annonce de sa démission, n'a pas été bien perçue. Surtout, sa volonté de convaincre Kabund à revenir sur sa démission à revenir sur sa décision, n'est pas loin de la trahison. En réalité, le président Mboso a pris fait et cause pour Kabund, si bien que, si ce dernier doit couler, il

ne sera pas épargné », a fait part à Econews un député de l'Union sacrée de la nation.

Un autre rappelle l'épisode Kamerhe en 2008 lorsque son parti, le PPRD, et la majorité au Parlement l'avaient contraint à la démission pour avoir une attitude contraire à la ligne de sa famille. En s'entêtant, la majorité parlementaire a actionné la machine en commençant par isoler Vital Kamerhe par la démission en cascade des membres du Bureau.

« Le cas Kabund ne sera pas forcément géré comme Kamerhe. L'option qui est à l'étude est de précipiter la déchéance du bureau Mboso pour ne pas donner une chance de survie à Kabund », pense un autre député de l'Union sacrée de la nation.

A tout prendre, l'initiative portée par le Collectif de députés de 26 provinces vient de très loin. C'est un vent qui va sûrement d'étendre jusqu'au Sénat, à moins que son président, fin tacticien politique, parvienne à surmonter cette dure épreuve.

Rentrée politique au Nouvel Elan : Adolphe Muzito prêt à se lancer dans la conquête du Congo profond

T. MASIALA

En séjour en Europe, Adolphe Muzito, leader de Nouvel Elan, annonce son retour sur la scène politique congolaise. La pratique étant désormais à la mode, Adolphe Muzito se prépare, à son tour, à une longue tournée dans le Congo profond.

Tel qu'annoncé par le secrétaire général, Blanchard Mongomba, la rentrée politique du Nouvel Elan, parti cher au premier ministre honoraire Adolphe Muzito, a bel et bien eu lieu le jeudi 27 janvier 2022 au siège national de ce parti situé au Cercle Elais situé dans la commune de la Gombe, à Kinshasa. Cette cérémonie a connu une participation nombreuse de toutes les structures du Nouvel Elan, du secrétariat général à la cellule.

A l'occasion, le président national du Nouvel Elan, Paulin Mboma, a annoncé l'ouverture officielle de l'année politique 2022 pour ce parti.

Le secrétaire général du parti, Blanchard Mongomba, en a profité pour dresser un tableau équilibré des acquis de ce parti de l'année 2021 et présenté les perspectives d'avenir, notamment la prochaine tournée de l'initiateur du parti, Adolphe Muzito, à l'intérieur du pays, la poursuite du combat de la résistance et les préparatifs des échéances électorales de 2023.

Ces deux interventions ont été suivies d'une séance de ques-



Blanchard Mongomba, secrétaire général de Nouvel Elan

tions-réponses qui a permis aux orateurs du jour d'éclairer l'opinion sur certains sujets saillants de l'actualité sociopolitique du pays.

Lors de cette rentrée politique, plusieurs sujets étaient abordés, notamment la CENI, le bilan à mi-parcours de l'actuel régime en place, du climat politique au sein de LAMUKA et tant d'autres.

Le Nouvel Elan a prévu un programme très ambitieux pour cette année 2022. Il prévoit de raviver la flamme du parti à travers le pays qui sera matérialisé par la tournée de son initiateur au mois de juin prochain.

Sur la question de la CENI, Nouvel Elan a déclaré : «... le moment venu, le peuple souverain nous dira ce qu'il faut faire pour mettre fin à cette cacophonie qui s'est installée à la tête du central électoral ». En ce qui concerne les élections de 2023, le parti compte placé des candidats à tous les niveaux, comme le prévoit les statuts du parti. Mais pour la présidentielle, c'est le congrès qui est l'organe légalement reconnu pour décider sur la question. Ça se fera à l'intérieur, le parti aura son candidat qui sera confronté aux autres candidats de la plateforme LAMUKA pour déga-ger un ticket unique.

Le secrétaire général Blanchard Mongomba a résumé le bilan de l'actuel régime en ces mots : « Le bilan Monsieur Tshilombo nous pouvons le résumer par ce que l'on a appelé l'amateurisme et l'affairisme... ».

PAS DE RUPTURE AVEC FAYULU

En ce qui concerne Lamuka, le secrétaire général du parti Nouvel Elan, Blanchard Mongomba, a mis fin à toutes les rumeurs faisant état d'un malaise entre les deux leaders de Lamuka devant la presse le jeudi 27 janvier 2022. « Il existe aucun problème entre les prési-

dents Martin Fayulu et Adolphe Muzito. Ils sont tous deux membres du présidium de la coalition Lamuka. La tournée du président Martin Fayulu rentre dans le cadre de l'autonomie de chaque parti politique, conformément à nos textes. Aujourd'hui, nous avons effectué la rentrée politique comme Nouvel Elan. Ça veut dire qu'au-delà de notre parti au sein de Lamuka comme coalition politique, chaque parti politique a le droit de mener ses activités... à l'exemple de ADD Congo qui a fait sa rentrée politique récemment. Ça ne pose aucun problème. Le mal, c'est lorsque dans sa liberté, un parti prend des initiatives qui vont à l'encontre des objectifs de Lamuka », a-t-il précisé.

Par la même occasion, le SG Blanchard Mongomba a félicité le président de l'Engagement pour la citoyenneté (Ecidé) pour le grand meeting populaire qu'il organise, ce vendredi 28 janvier 2022 à Lisala, dans la province de la Mongala.

L'exposé du secrétaire général Blanchard Mongomba s'est terminé par une anecdote, comparant la RDC à une voiture garée pendant plusieurs mois. Si le propriétaire veut sortir avec sa voiture, le chauffeur est tenu de faire toutes les vérifications possibles pour éviter toute complication durant le trajet.

Le SG s'est dit fier de voir son parti accomplir un travail de titan pendant seulement trois ans d'existence.

La rigueur paie : Alain Kaninda, confirmé directeur général de l'ARCA

A l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances (ARCA), les efforts de celui qui était, depuis 2017, son directeur général ad intérim, en l'occurrence Alain Kaninda Ngalula, ont été reconnus au plus haut niveau de l'Etat. Parti du néant, Alain Kaninda a donc donné un corps à l'ARCA dans la mise en œuvre effective de la libéralisation du marché des assurances. Sa rigueur dans le travail et sa discipline dans l'accompagnement des réformes touchant aux assurances ont fini par payer. Si bien que, le jeudi 27 janvier 2022, le Président de la République l'a confirmé, par ordonnance, à son poste de directeur général de l'ARCA. Un motif de fierté pour le personnel de l'ARCA qui voit le couronnement d'un parcours tracé depuis 2017.

ECONEWS

Placé aux commandes de l'ARCA (Autorité de régulation et de contrôle des assurances), avec un statut d'intérimaire, Alain Kaninda Ngalula, a, malgré ce handicap, donné finalement un contenu à cet important établissement public.

Aujourd'hui, l'ARCA rayonne et aligne des résultats qui ont fini par émerveiller le «gendarme financier» de l'Etat, Jules Alingete, patron de l'Inspection générale des finances (IGF).

Intervenant sur les antennes de la radio Top Congo Fm, le n°1 de l'IGF a reconnu que l'ARCA est une entreprise du Portefeuille de l'Etat qui a fait «exception» en matière de gestion.

«C'est la seule institution où les choses sont bien faites», a avoué le très regardant Jules Alingete.

En réalité, Alain Kaninda est réellement parti de rien. Il n'est pas de cette race des mandataires publics qui ont hérité des structures qui datent des années disposant d'un cadre organique et de bâtiments qui lui garantissent un bon fonctionnement. A l'ARCA, Alain Kaninda Ngalula a dû tout faire. Il est, en réalité, parti de rien jusqu'à donner un corps à une entreprise du portefeuille dont les performances n'ont pas laissé indifférente l'Inspection générale des finances (IGF).

Sa confirmation, par l'ordonnance présidentielle du jeudi 27 janvier 2022, est le couronnement d'un long parcours. C'est la résultante d'un travail d'orfèvre qui n'a pas laissé aussi indifférent le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. On ne change pas l'équipe qui gagne. Et c'est l'option qu'a choisie le Président de la République en confirmant à son poste de directeur général Alain Kaninda.

Dans les rangs du personnel de l'ARCA, la journée du jeudi 27 janvier 2022 a été celle de reconfort et d'un travail bien fait. A l'unanimité, tous ont salué le choix du Chef de l'Etat qui, par sa confirmation d'Alain Kaninda, a nettement prouvé sa ferme volonté d'accompagner l'ARCA dans son grand travail de rénovation et d'assainissement du marché des assurances en RDC.

QU'ATTENDRE DU NOUVEAU DG DE L'ARCA ?

C'est en tout cas le même élan, dans cet esprit d'innovation qui a permis à cet établissement public de se doter en un temps de structures sur lesquelles l'ARCA bâtit désormais sa prospérité. Pour un nouveau rayonnement, Alain Kaninda, le DG de l'ARCA, reste convaincu que le miracle est possible. En RDC, le marché des assurances est évalué en milliards de dollars américains. Depuis la



Alain Kaninda Ngalula, DG confirmé de l'ARCA

libéralisation du marché en 2014, les assurances affluent. C'est la preuve que la RDC, comme l'ARCA, rassure. C'est cet effort de renaissance d'un tout nouveau marché que le Chef de l'Etat a honoré par la confirmation d'Alain Kaninda à son poste de directeur général.

Le staff de gestion de cet établissement public est constitué désormais de Deogratias Mutombo Mwana Nyembo au poste de Président du Conseil d'administration, avec Alain Kanyinda Ngalula (Directeur général), Fany Mbilu Eyale (Directeur Général Adjoint). La gouverneure de la Banque centrale du Congo, Malangu Kabedi Mbuyi, Jearns Bayukita et Jean-Marie Mukanya complètent l'équipe comme membres du Conseil d'administration.

L'ARCA EN BREF

L'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances, « ARCA » en sigle a été instituée en exécution du Décret n° 16/001 du 26 janvier

2016. Établissement public, indépendant à caractère technique, l'ARCA est dotée de la personnalité juridique et son siège est localisé à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo (RDC). Le régulateur, sous la tutelle administrative du ministère des Finances, jouit d'une indépendance dans l'accomplissement de ses missions de régulation et de contrôle du secteur des assurances.

En tant qu'organe de régulation, l'ARCA exerce ses activités sur toute l'étendue du territoire national et dispose de tous les pouvoirs qui lui sont nécessaires en vue de mener les actions prévues par le Code des Assurances. Elle veille à la protection des droits des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurances, à la solidité de l'assise financière des entreprises d'assurances et de réassurance ainsi qu'à leur capacité à honorer leurs engagements. L'ARCA œuvre au développement des activités

relevant de son champ d'intervention et veille au respect des bonnes pratiques pour leur conduite. Elle dispose, à l'égard des entreprises soumises à son contrôle, du pouvoir d'instruire toute réclamation relative aux opérations d'assurances.

Elle s'assure du respect de la législation portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'ARCA est membre de l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurances (AICA/ AIS), du Comité des Autorités de l'Assurance, des valeurs mobilières et des services financiers non bancaires des Etats membres de la SADC (CISNA), de l'Organisation Africaine des Assurances (OAA) et de l'Association des Autorités Africaines de Contrôle des Assurances (AAACA). L'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances est le conseiller du gouvernement en matière de régulation et de contrôle du secteur des assurances.

Alain Kaninda Ngalula : son parcours

Ingénieur commercial et de gestion, ce rompu de la comptabilité et de la finance a affûté ses armes chez PricewaterhouseCoopers où pendant 10 ans, M. Alain Kaninda a évolué en tant qu'auditeur financier en Belgique (PwC) et comme consultant auprès d'organismes internationaux (Banque Mondiale/SFI) ainsi qu'auprès d'institutions gouvernementales basées en RDC.

C'est en 2016, qu'il est nommé directeur général adjoint de l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances (ARCA), après avoir œuvré comme conseiller économique du directeur de cabinet du Président de la République Démocratique du Congo.

C'est en octobre 2017 qu'il se voit confier les fonctions de directeur général ad intérim de l'ARCA où durant

quatre ans, il prendra en main, la destinée du secteur des assurances à travers son opérationnalisation, laquelle s'est traduite par l'ouverture effective du marché des assurances de la RDC.

Ce marché, nouvellement libéralisé, compte à ce jour 39 acteurs, dont 10 sociétés d'assurance et 29 intermédiaires dont 2 réassureurs panafricains.

Alain Kaninda a opté une

stratégie de développement du marché reposant sur trois piliers : le contrôle permanent des opérateurs d'assurance, la vulgarisation & sensibilisation ; et l'assainissement.

Après avoir installé la capacité d'absorption permettant aux particuliers et opérateurs économiques de souscrire à des polices d'assurances en RDC en toute sécurité, l'ARCA s'attèle à assainir le marché des assurances en

mettant fin aux pratiques illégales qui ont caractérisé l'industrie assurantielle congolaise avant sa libéralisation.

C'est ainsi qu'a été lancé le Programme de lutte contre l'illégalité, soutenu par le Gouvernement de la RDC, avec pour objectif de lutter contre l'évasion des primes, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur, et ce, sur toute l'étendue du territoire.,

Climat des affaires : les doléances de la FEC au cœur d'un atelier animé par l'ANAPI

L'amélioration du climat des affaires est loin d'être effective. Ce vieux refrain continue de résonner dans les oreilles des opérateurs économiques, membres de la FEC, sans résultat probant. Le désordre dans ce secteur est tel que ces derniers montent au créneau pour dénoncer les pratiques mafieuses des services de l'Etat habilités ou non aux contrôles dans les entreprises. En témoigne, la multiplicité de ces contrôles. Cette situation justifie la réaction du Gouvernement qui organise, à cet effet, un atelier pour faire examiner par ses experts les doléances de FEC et, éventuellement, proposer des solutions.

OLIVIER DIOSO

Les récriminations de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) adressées au Premier ministre, Sama Lukonde, sur l'asphyxie de ses membres et l'hésitation de la venue de nouveaux investisseurs en République Démocratique du Congo (RDC) font l'objet de travaux des experts du Gouvernement ouverts hier jeudi 27 janvier à Béatrice hôtel, commune de la Gombe à Kinshasa.

Selon le ministre d'Etat en charge du Plan, Charles Mwando, qui a procédé au lancement de ces travaux, les experts de chaque ministère concerné sont appelés à tout mettre en œuvre pour tirer au clair ces doléances de

la FEC et proposer des mesures conséquentes pour l'amélioration du climat des affaires. Sans laquelle l'asphyxie des entreprises, membres de cette corporation, est au rendez-vous. Il en est de même des investisseurs, surtout étrangers, qui vont carrément éviter la RDC.

Il a rappelé que, parmi ses doléances, la FEC dénonce les contrôles fiscaux et parafiscaux intempestifs que les services de l'Etat, dont certains non habilités, effectuent dans les entreprises. Il s'agit notamment de l'Inspection générale des Finances (IGF), de l'Agence nationale des renseignements (ANR), du Caisse nationale de sécurité sociale (CNS). Cela, outre les services d'assiette attirés. De

nombreuses missions y sont effectuées, parfois le même jour. Ce sont ces genres de plaintes que les experts vont passer en revue.

LA CACOPHONIE AU SUD-KIVU

Après ce mot d'ouverture, explicitant le cahier des charges de la FEC, le directeur général de l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI), Anthony Nkinzo Kamole, a évoqué, entre autres, la vérification du paiement des droits et taxes par les services non habilités ci-haut cités. Il a aussi signalé la cacophonie qui règne au Sud-Kivu où un commissaire de la Police nationale congolaise procède au contrôle fiscal et exige l'autorisation de l'exercice du commerce et la régularisation du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (Tva). Alors que c'est durant la période que le Gouvernement a suspendu le paiement de cette taxe.

Au regard de cette situation, a fait remarquer Anthony Nkinzo, les opérateurs économiques se sen-

tent asphyxiés. Et cela est préjudiciable au climat des affaires et la mobilisation des recettes de l'Etat ne serait qu'un rêve, affirme la Fédération des entreprises du Congo. Laquelle, a-t-il ajouté, s'inscrit également en faux contre la lourdeur dans la délivrance des attestations fiscales et les contrôles multiples effectués par les parquets de la Gombe et de Matete, notamment, ainsi que par la mairie. Sans oublier un taux élevé d'impôt foncier à Kinshasa.

Par ailleurs, des réactions de quelques ministres présents ont été enregistrées. A l'instar de celle de Mme la ministre d'Etat en charge de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale, Claudine Ndusi. Pour qui, la plainte de la FEC est infondée dans la mesure où, en ce qui concerne la multiplicité des contrôles.

UN SUIVI RÉGULIER

Elle fait valoir que la FEC qui sait qui est habilité à les effectuer et que chaque mission a un objectif visé et limité dans le temps. Elle n'a

pas manqué de fustiger le fait que des agents de la Direction générale de migration (DGM) procèdent aussi au contrôle des visas de travail. Aussi voudrait-elle qu'il y ait coordination des services et revisiter les textes qui les organisent.

D'autres membres du Gouvernement sont aussi intervenus pour appeler au dialogue permanent entre les gouvernements provinciaux et l'Exécutif central, la décentralisation causant des soucis pour sa réussite. Pour ce faire, les experts de deux institutions devraient se rencontrer pour des solutions idoines. Il faudrait aussi qu'il y ait un suivi régulier dans le cadre du climat des affaires.

A noter, pour ces assises de Béatrice Hôtel, dix jours ont été accordés aux experts, invités à être conscients du manque d'emplois pour les jeunes. Si les entreprises existantes ne se développent pas ou si les opérateurs économiques, nationaux ou étrangers, n'investissent pas en RDC, il serait difficile, voire impossible, de leur offrir des emplois.

Pour un meilleur pilotage des projets de développement, Jean Mabi placé à la direction générale du BCECO

FRANCIS M.

Finie le règne d'intérim à la direction générale du Bureau Central de Coordination (BCECO). Désormais, la coordination de cette importante agence gouvernementale d'exécution, créée en 2001 au lendemain de la reprise de la coopération structurelle avec les partenaires extérieurs, sera assurée par Jean Mabi Mulumba, fils du célèbre professeur en économie, Evariste Mabi Mulumba, ancien ministre des Finances et Premier ministre sous Mobutu.

C'est aux termes de l'ordonnance présidentielle lue, jeudi 27 janvier 2022 à la télévision nationale congolaise, que Jean Mabi Mulumba a été nommé au poste de directeur général du BCECO, en remplacement de Théophile Matondo Mbungu, condamné à dix ans de prison ferme dans l'affaire liée au Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo.

Ancien de la Banque

Centrale du Congo et cadre à la représentation de la Banque mondiale en République Démocratique du Congo où il était, jusqu'à sa nomination, chargé de la gouvernance, Jean Mabi est sur son terrain de prédilection. Sans doute, avec lui aux commandes du BCECO, on devra s'attendre à une renaissance de cette agence gouvernementale.

Assurer la bonne gouvernance est une des raisons majeures de la création du BCECO. Des procédures de gestion alliant efficacité et efficience ont été instaurées pour promouvoir la transparence et la bonne utilisation des ressources mises à la disposition des projets et programmes reçus en gestion.

La nomination de Jean Mabi Mulumba arrive au moment où le gouvernement s'active à mettre en place des structures adéquates dans la mise en œuvre du programme de développement à la base de 145 territoires.

Dans le plan opération-

nel de ce programme, le gouvernement a levé l'option de s'appuyer sur certaines agences gouvernementales d'exécution, dont le BCECO.

LE BCECO, PLUS DE 20 DANS LA GESTION DES PROJETS

Le Bureau Central de Coordination a été créé par décret présidentiel n° 039 du 8 août 2001 avec pour mandat principal de gérer des projets d'envergure financés par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux.

Lors de la création du BCECO, les relations entre la République Démocratique du Congo et les partenaires au développement étaient pratiquement suspendues. Toutefois, quelques aides humanitaires passaient par le canal des Organisations non gouvernementales. Force était de constater l'affaiblissement des structures

publiques et l'extrême difficulté pour l'Etat de mobiliser les compétences requises pour gérer efficacement et selon les critères de transparence et d'efficacité, les fonds que la communauté internationale s'appropriait à octroyer au pays. D'où il est apparu nécessaire, au début de la reprise de la coopération structurelle, de mettre en place provisoirement une agence dotée de ressources humaines compétentes et capable de restaurer la confiance pour gérer le flux de ressources extérieures. A cet effet, le Gouvernement a œuvré de concert avec la Banque mondiale pour conférer au BCECO une assise soutenable.

La montée en puissance des financements de la Banque africaine de développement en 2004 a permis, à travers la mise en place de quelques nouveaux projets, d'élargir encore le champ d'intervention en faveur des provinces réunifiées.

Le développement socio-économique étant au cœur de l'action du Gouvernement de la République, pour combattre tant la pauvreté que l'exclusion sociale, le Bureau Central de Coordination s'est engagé à poursuivre l'exécution de divers projets d'envergure nationale, lui confiés par le gouvernement, pour une nette amélioration de la qualité de vie de la population congolaise.

Depuis sa création, le BCECO a œuvré dans toutes les différentes formes d'intervention en matière de gestion des projets. Il a également travaillé sur la gestion intégrale des projets, la gestion fiduciaire, l'appui à la passation des marchés publics et l'accompagnement de nouvelles agences dans les différentes phases de leur mise en place (recrutement, mise en place des cadres, mise en place d'un système de référence...).

Electrification rurale : ANSER mobilise 120 millions USD pour financer 64 projets en 2022

Au terme de deux journées de discussions avec ses partenaires, au Pullman du Grand Hôtel de Kinshasa, soit du 25 au 27 janvier 2022, l'Agence nationale d'électrification des milieux ruraux et périurbains (ANSER) est parvenue à lever près de 120 millions de dollars US pour financer des projets inscrits dans son agenda pour l'année 2022.

ECONOMIES AVEC ZOOM-ECONET

C'est un pas important qui vient d'être franchi dans le grand projet de l'électrification des milieux ruraux et périurbains. Un motif de fierté pour le directeur général de l'ANSER, Idesbald Chinamula Vuningoma, qui n'a pas caché sa satisfaction de deux jours d'intenses discussions avec les partenaires financiers qui ont répondu présents aux travaux du Pullman Grand Hôtel Kinshasa.

« Nous sommes très satisfaits de ces deux jours des travaux de la table ronde et des résultats auxquels nous sommes parvenus. On ne s'attendait pas vraiment beaucoup à avoir autant de succès, autant d'engagement de la part des partenaires. Nous sommes très impressionnés par ce qui vient de se passer après ces deux jours. Nous sommes très contents », a-t-il dit à la presse à la clôture de ces travaux.

LES CINQ GRANDES ATTENTES

Au début de ces travaux, l'Agence nationale d'électrification des milieux ruraux et périurbains avait fixé cinq grandes attentes, à savoir la coordination entre l'Agence et le Gouvernement congolais; la mobilisation des moyens financiers, soit environ 100 millions USD à investir pour l'année 2022; la mission de mo-

biliser les partenaires financiers pour financer les études; les mécanismes mis en place par le Gouvernement pour accompagner l'investissement privé; les mécanismes pour la réduction des risques vis-à-vis des investisseurs privés.

Après les échanges fructueux avec différents partenaires, le directeur général de l'ANSER pense que sa structure est prête à affronter les grands défis inscrits à sa création.

« Notre ambition reste celle d'électrifier deux millions de personnes vivant dans les milieux ruraux et périurbains au cours de cette année. Nous avons été sur le terrain avec le Président de la République lors de sa tournée dans l'espace grand Kasai. Nous avons vu de nos propres yeux la situation critique que traversent nos populations en milieu rural et périurbain, nous étions désagréablement surpris de cette situation. Nous avons présenté le diagnostic auprès de nos partenaires et nous avons travaillé pour convaincre les bailleurs. Parce que l'argent pour faire face à cette situation existe, mais ce qui nous manque, c'est plutôt des projets concrets et le cadre de coordination. Donc, il fallait commencer par présenter un plan global d'électrification du pays à nos partenaires en termes des plans locaux, parce que nous avons utilisé l'approche locale pour développer un plan global. Nous avons travaillé



Photo de famille avec le personnel d'ANSER. (Photo Zoom-eco.net)

pour ces plans locaux pour rassurer nos partenaires que les investissements, nous le faisons dans un cadre coordonné. Et ça, c'est le premier élément qui a amené les partenaires à comprendre qu'il y a une vision et aussi des ambitions claires et que nous avons une réelle volonté pour aller de l'avant », a-t-il dit. Et de poursuivre : « Au cours de ces assises, nous avons 50 millions USD que nous venons de recevoir de la Banque mondiale pour le fonds de subside (c'est-à-dire un fonds pour soutenir la population à faible revenu pour pouvoir payer l'accès à l'électricité). La même approche est utilisée par la Suède qui vient d'accorder 27 millions USD. Quant à l'Union européenne, elle investit du côté des entreprises qui ont besoin de fonds de garantie autour de 20 millions USD qui vont être mobilisés pour permettre aux entreprises de pouvoir accéder à des crédits à long terme auprès de diffé-

rentes banques. Nous avons également le PNUD qui accepte de financer plutôt les études ainsi que FONARED. Nous avons également d'autres partenaires, notamment KfW et les autres qui acceptent de financer les études ».

Après cette table ronde, qui a été pour l'ANSER comme une boussole pour ses activités en 2022, le numéro un de cette structure de l'Etat renseigne que la prochaine étape consistera à préparer les différents dossiers d'appel d'offres, passer les contrats avec les entreprises et descendre sur le terrain.

« Nous sommes en négociation avec la direction de passation des marchés publics qui a déjà validé notre plan de passation des marchés pour 2022. Donc, il nous reste qu'à lancer les différents dossiers d'appel d'offres. Bref, la prochaine étape est de commencer les différents projets et cela dès le mois de mars 2022 qu'on ait les pre-

miers résultats », a-t-il ajouté.

Sur la base des succès enregistrés au cours de ces travaux, l'USAID prévoit d'organiser une autre concertation des partenaires au mois d'avril prochain pour ceux qui traînent les pieds ou qui n'étaient pas suffisamment informés de pouvoir rejoindre cette dynamique de changement pour l'électrification de la RDC.

Il faut savoir que l'électrification de la République Démocratique du Congo passe par deux grandes choses, à savoir la coordination et les financements.

A noter que cette table ronde a connu un très fort engagement des autorités publiques, en l'occurrence les ministres des Ressources hydrauliques et Électricité, du Développement rural et des PME ainsi que des gouverneurs de province et plusieurs autorités coutumières.

ANSER : un nouveau narratif pour éclairer et transformer la RDC

Avec la chute brusque de ses recettes d'exportation en 2020 (moins 40 %) ayant eu comme effet d'entraînant une diminution des revenus propres pour financer le budget de l'Etat (moins de 30%), la conjoncture Covid-19 a mis à nu la dimension extravertie de l'économie congolaise alors que le pays dispose d'atouts majeurs pour construire son marché intérieur, fort de plus ou moins de 100 millions d'habitants, voire plus, si l'on considère ses neuf (9) pays limitrophes voisins de part et d'autre.

Plus que l'économie, tous les pans de la société ont été affectés : système éducatif, système sanitaire, mode de travail, moyens de communication, etc. La réduction drastique des ressources espérées a fait dérailler le programme du gouvernement. Du coup, le fai-

ble taux d'accès à l'électricité, surtout dans les grands bassins de production, s'est révélé être un véritable handicap pour bâtir une certaine résilience économique.

Une politique axée sur les solutions décentralisées sur tous les fronts accordant la primauté aux systèmes hors réseau national, mais aussi à une plus grande responsabilisation des entités locales - provinces et Entités Territoriales Décentralisées (ETD). Le rôle clé des provinces ainsi que des ETDs est essentiel et critique dans la promotion de cette approche décentralisée et l'accès pour tous suivant les règles de l'art (consultation locale informée).

Cette approche décentralisée se traduit dans la manière dont sera déployée l'ANSER sur le terrain, la manière dont sera répartie son budget d'investisse-

ment et la marge de manœuvre qu'auront les provinces et ETD dans la négociation des programmes les concernant.

Une approche d'intervention qui concilie le court au long terme avec à la clé la formulation d'un plan opérationnel de l'électrification rurale et périurbaine assorti d'un engagement ferme pour les dix premières années (2021-2030). Le développement de ce pays nécessite un plan qui va au-delà du mandat de ceux qui auront la volonté de commencer. Comment tacler un tel chantier ? Ce plan d'électrification devrait permettre : (1) d'attirer des investissements vers les zones secondaires, en misant sur la stratégie des pools économiques; (2) de désamorcer l'explosion des villes, sans aménagement du territoire conséquent; (3) d'influer

sur la manière de concevoir les politiques publiques en RDC en faisant en sorte que des orientations de long terme puissent s'arrimer avec des jalons intermédiaires de court et moyen termes (chaîne des résultats), le renforcement de la culture de dialogues intersectoriels pour favoriser des externalités positives.

Tout ce qui précède devra être soutenu par le développement d'une stratégie de partenariats largement diversifiés où l'état s'illustre en champion. C'est cette ère que nous inaugurons avec l'arrivée de l'ANSER dans le paysage institutionnel de la République Démocratique du Congo.

«...L'ANSER, qui est une première, s'occupera enfin de l'électrification de notre arrièrepays...», dit le Président de la République, Chef de l'Etat, Son

Excellence Félix Tshisekedi Tshilombo (Discours sur l'état de la nation, devant le Congrès, 14 décembre 2020).

Cette ambition n'est pas d'un groupe d'individus, fussent-ils des animateurs de cette jeune agence, mais il s'agit bien d'un rêve de tout un peuple. Cela est bien illustré au travers de l'identité visuelle que s'est dotée l'ANSER à l'issue d'un concours national au cours duquel plus de 300 propositions avaient été recueillies. Toutes ces propositions ont eu en commun cet idéal d'un Congo rayonnant, offrant une diversité de possibilités, pas seulement à ceux qui vivent en villes, mais à tous et partout à travers le pays. Ce qui augure véritablement le départ « pour un nouveau jour sur la RDC ».

IDESBALD CHINAMULA VUNINGOMA
DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ANSER

ESU : les professeurs décident de prolonger la grève de 21 jours

En arrêt de travail depuis l'ouverture de l'année académique 2021-2022, les professeurs d'universités et établissements supérieurs publics campent sur leur position. Face aux conditions sociales déplorables dans lesquelles ils vivent, ils se sont vus obligés de s'adresser à l'Etat-employeur qu'est le gouvernement. Leurs revendications contenues dans un cahier des charges étant restées lettres mortes à ce niveau, ils se disent surpris par le comportement qu'affiche le Premier ministre à leur endroit en refusant d'engager des pourparlers avec le bureau de leurs différentes associations. Le vase ayant débordé, les professeurs d'universités et établissements supérieurs publics décident de prolonger de vingt-un jours l'arrêt de travail qu'ils observent depuis le 5 janvier dernier. En cet espace de temps, ils espèrent voir l'Etat-employeur leur ouvrir les portes pour des pourparlers auxquels ils s'attendent.

VÉRON KONGO

Vingt-trois jours viennent de s'écouler depuis que restent fermés les auditoires des universités et établissements supérieurs publics. Se disant victimes de leur loyauté et patience, les professeurs du secteur public de l'enseignement supérieur et universitaire en ont ras-le-bol.

A l'issue de l'évaluation de l'état des pourparlers entre le bureau des associations d'universités et la partie gouvernementale, ils ont, dans leur déclaration faite mercredi 26 janvier 2022, exprimé leur déception face au refus manifeste du Premier ministre de recevoir leur

délégation qui a fait le déplacement de la Primature.

Vingt-et-un jours après le début du mouvement de grève, le RAPUCO (Rassemblement des professeurs des universités du Congo) constate avec amertume le manque criant d'unité de vision et d'action de la part du gouvernement de la République. Ce dernier, constate-t-il, n'a pas de considération envers les professeurs d'universités.

Le mardi 25 janvier 2022, rapporte le RAPUCO dans son communiqué signé par une dizaine d'associations des enseignants d'universités et instituts supérieurs, sa délégation est restée toute la journée dans la rue attendant



Radio OkapiPh - Kinshasa/Burgenjo

d'être reçue par le Premier ministre qui, finalement, a délégué son directeur de cabinet pour s'excuser.

Indigné par l'attitude du gouvernement, ce corps enseignant exige la résolution sans délai de la totalité de son cahier des charges qui avait été déposé auprès de l'Exécutif national.

Entre-temps, les ensei-

gnants de l'ESU du secteur public ont décidé une nouvelle prolongation de vingt-et-un jours dans tout le pays.

Toutefois, le RAPUCO reste ouvert aux négociations, tout en fustigeant l'attitude des membres des comités de gestion de certains établissements d'enseignement supérieur public qui font pression sur les professeurs pour qu'ils

reprennent le travail.

A l'Etat-employeur qu'est le gouvernement de se pencher sur le problème des professeurs d'enseignement supérieur du secteur public pour que ces derniers ne connaissent pas la situation des professionnels de santé non médecins qui viennent d'observer cinq mois d'arrêt de travail.

Vatican : en 2022, le collège électeur va perdre dix cardinaux

ÉCONEWS AVEC ALETEIA.FR

Actuellement composé de 120 cardinaux électeurs susceptibles d'élire un prochain pape lors d'un conclave, le Collège des cardinaux va perdre 10 cardinaux électeurs pour raison d'âge en 2022. Au 31 décembre 2022, le Sacré Collège comptera – sans intégrer les éventuels décès et la nomination potentielle de nouveaux cardinaux par le pape François – 110 cardinaux électeurs et 105 cardinaux non électeurs.

Les dix cardinaux qui atteindront l'âge canonique de 80 ans et perdront leur droit de vote en cas de conclave sont :

- 7 janvier : le cardinal Ricardo Ezzati, archevêque émérite de Santiago (Chili).
- 7 avril : le cardinal Gualtiero Bassetti archevêque de Pérouse (Italie), président de la conférence des évêques d'Italie.
- 13 avril : le cardinal Ricardo Blazquez Pérez, archevêque



de Valladolid (Espagne).

- 6 juin : le cardinal Norberto Rivera Carrera, archevêque émérite de Mexico (Mexique).
- 3 septembre : cardinal Gregorio Rosa Chávez, évêque auxiliaire de San Salvador (El Salvador).
- 22 septembre : cardinal Rubén Salazar Gomez, archevêque émérite de Bogota (Colombie).

- 1^{er} octobre : cardinal Giuseppe Bertello (Italie), président émérite du Gouvernement de la Cité du Vatican.

- 18 octobre : cardinal Gianfranco Ravasi (Italie), président du Conseil pontifical pour la culture.
- 7 novembre : cardinal André Vingt-Trois, archevêque émérite de Paris (France).
- 29 décembre : cardinal

Oscar Andrés Rodríguez Maradiaga, archevêque de Tegucigalpa (Honduras).

A noter que cette liste compte deux cardinaux membres du Conseil des cardinaux (ou C7), l'instance en charge d'accompagner le pape François dans sa réforme de la Curie. Il s'agit des cardinaux Bertello et Maradiaga.

Le Collège cardinalice étant sur le point de passer sous la barre des 120 électeurs – soit le nombre maximum en théorie, mais minimum dans la pratique depuis une vingtaine d'années – on peut s'attendre à ce que le pape François crée de nouveaux cardinaux lors d'un consistoire en début d'année prochaine.

Pourquoi la demande ne crée pas l'offre ?

Pour résoudre la crise actuelle, certains économistes poussent à encore plus d'aides de l'Etat et d'argent créé par les banques centrales. Des politiques qui ont déjà échoué, pour une raison simple...

Selon la croyance populaire, le principal moteur de la croissance économique serait l'augmentation de la demande globale de biens et services. Il est également souvent affirmé que la production globale augmente en fonction d'un multiple de l'accroissement des dépenses du gouvernement, des consommateurs et des entreprises.

Suivant ce raisonnement, il n'est pas surprenant que la plupart des commentateurs soient d'avis qu'il serait possible d'empêcher une économie de tomber en récession en ayant recours à des mesures de relance budgétaire et monétaire. Par exemple, en augmentant les dépenses de l'Etat et les injections de liquidités de la banque centrale, donc la demande, il serait possible de relancer la production de biens et services, c'est-à-dire l'offre globale.

Il s'ensuit que, par le biais d'une augmentation des dépenses publiques et des injections de liquidités, les autorités auraient le pouvoir de relancer la croissance économique. Cela implique que le niveau de la demande détermine le niveau de l'offre. Mais est-ce réellement le cas ?

LA RARÉFACTION DE L'ÉPARGNE EST UNE MENACE POUR L'ÉCONOMIE

Nous suggérons que, sans renforcer et moderniser au préalable les capacités de production, il sera particulièrement difficile d'augmenter l'offre de biens et services au même rythme que l'augmentation de la demande globale.

Le renforcement et la modernisation des capacités de production dépendent de l'accroissement du réservoir d'épargne (un réservoir qui comprend notamment les stocks de biens de consommation finale). Une telle réserve d'épargne est en effet nécessaire pour subvenir aux besoins des nombreux individus qui sont employés, pour assurer le renforcement et la modernisation des capacités de production.

Compte tenu des politiques budgétaires et monétaires irresponsables qui ont été menées jusqu'à présent aux Etats-Unis, nous avons estimé que les réserves d'épargne dans le pays étaient probablement soumises à l'heure actuelle à une forte pression à la baisse (comme le montre le

graphique ci-dessous, qui remonte aux années 1960).

De plus, aucune de ces politiques budgétaire ou monétaire ne génère de richesses supplémentaires. Par conséquent, toutes choses étant égales par ailleurs, en l'absence d'augmentation des richesses créées, il est impossible que la quantité d'épargne disponible augmente suite à l'accroissement des dépenses publiques et de la masse monétaire.

POURQUOI L'OFFRE PRÉCÈDE-T-ELLE LA DEMANDE ?

En réalité, dans une économie de marché libre et sans entrave, les créateurs de richesses ne produisent pas uniquement ce dont ils ont besoin pour leur propre consommation. Une partie de leur production vise à être échangée contre les biens et services d'autres producteurs.

Par conséquent, dans une économie de marché libre et sans entraves, la production précède la consommation. Cela signifie qu'une chose s'échange toujours contre une autre. Cela implique également qu'une augmentation de la production entraîne une augmentation de la demande de biens et de services.

L'augmentation des dépenses publiques entraîne un détournement de l'épargne du secteur privé générateur de richesse vers le gouvernement, sapant ainsi le processus de création de richesses.

De même, les injections de liquidités déclenchent un détournement de la richesse des agents économiques productifs vers des activités consommatrices de richesses en permettant un échange de monnaie créée ex nihilo contre des ressources réelles. Étant donné que les activités du gouvernement sont improductives, elles représentent une consommation de richesses sans production préalable des richesses correspondantes.

De la même manière, l'augmentation de la masse monétaire entraîne des dépenses de consommation sans production préalable, c'est-à-dire un échange de rien contre quelque chose. Ainsi, l'augmentation des dépenses publiques et de la masse monétaire entraîne des dépenses de consommation non compensées par une production équivalente.

Par conséquent, l'augmentation de la demande glo-

bale liée aux dépenses publiques et aux injections de liquidités par la banque centrale est une mauvaise nouvelle pour la croissance économique.

Il convient de souligner que des dépenses de consommation non couvertes par la production entraînent une réduction de l'épargne. Cette réduction entraîne ensuite un affaiblissement du processus de formation du capital, sapant ainsi les perspectives de croissance économique.

PÉNURIES ET INJECTIONS MONÉTAIRES : VERS L'INFLATION

Nous suggérons que la pénurie actuellement observable de divers facteurs de production, notamment concernant la main-d'œuvre et les matières premières, est en fait le résultat des injections monétaires massives de la Fed et de l'augmentation drastique des dépenses publiques.

Là encore, l'objectif de ces mesures a été de stimuler la demande et, ce faisant, la production globale. Nous estimons cependant que, dans un marché libre et sans entraves, l'apparition de pénuries indique que le marché est en situation de déséquilibre. Ces pénuries ne disparaîtront que lorsque l'équilibre entre l'offre et la demande sera rétabli sur le marché.

Nous soutenons que l'explosion des dépenses publiques et les injections massives de liquidités ont provoqué une augmentation importante de la demande de biens et services, mais que cette augmentation ne s'est pas accompagnée d'un accroissement équivalent de l'offre. En conséquence, cela a généré une flambée des prix des biens et des services.

Les chocs d'offre successifs provoqués par les politiques de confinement ont aggravé encore davantage la hausse des prix. Nous avons actuellement une quantité plus importante de monnaie en circulation pour chaque bien et service offert. Comme vous le savez, le prix d'un bien correspond au montant d'argent payé pour chaque unité de ce bien.

Notez qu'au mois de février 2021, le taux d'augmentation annuel de notre indicateur monétaire AMS [NDLR : l'Austrian Money Supply, une mesure de la masse monétaire respectant les principes de l'école autrichienne d'économie] a bondi aux États-Unis pour atteindre 79%, contre 6,5% en février 2020.

En conséquence, le taux d'augmentation annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC) a atteint 6,8% au

mois de novembre 2021, contre 1,2% en novembre 2020.

Il convient également de noter que le taux d'augmentation annuel des salaires des travailleurs du secteur privé corrigé de l'augmentation de l'IPC est passé en négatif en 2021, atteignant les -2% au mois de novembre 2021, contre -1,4% le mois précédent et 3,3% en novembre 2020.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL NE PEUT PAS S'AJUSTER

Or, le marché du travail est soumis à de nombreuses réglementations et autres formes de contrôle, il lui est donc difficile de s'ajuster rapidement aux différents changements exogènes qui peuvent survenir. Tel que, par exemple, une augmentation massive de la demande globale suite à de gigantesques injections de liquidités et à une augmentation considérable des dépenses publiques.

Par conséquent, pour un niveau donné de salaire réel, le nombre de travailleurs demandés est actuellement beaucoup plus élevé que le nombre de travailleurs désireux d'être employés. On constate ainsi pour ce niveau de salaire réel une pénurie de travailleurs.

Cela signifie qu'une fois qu'un ajustement à la hausse des salaires réels des travailleurs se sera produit, la pénurie de main-d'œuvre commencera à se résorber. De plus, les aides généreuses distribuées par le gouvernement pendant les confinements ont contribué à l'asphyxie du marché du travail. De nombreux travailleurs potentiels ont en effet trouvé plus avantageux de profiter de leur temps libre que de travailler, en particulier dans un contexte de baisse des salaires réels.

Ce que nous observons actuellement, ce ne sont pas des pénuries d'approvisionnement liées à la pandémie de Covid-19, comme cela est souvent répété, mais bien des pénuries causées par la réaction des gouvernements et des banques centrales face au Covid-19, ainsi donc que par l'absence de marchés libres.

La plupart des commentateurs sont d'avis que l'explosion des dépenses publiques massives et les injections massives de liquidités par la Fed ont permis à l'économie américaine de rester solide. Mais cette affirmation est basée sur le niveau du produit intérieur brut (PIB) réel.

Le taux de croissance annuel de cet indicateur a atteint 4,9% au troisième trimestre 2021, contre 2,3% au troi-

sième trimestre 2020. Or, nous pensons que l'augmentation de cet indicateur est due aux mesures radicales mises en œuvre par le gouvernement et la Fed. Autrement dit, l'augmentation du taux de croissance du PIB reflète en réalité la consommation progressive de l'épargne précédemment accumulée.

Si le réservoir d'épargne continue de croître, alors les politiques radicales mises en œuvre par le gouvernement et la Fed se traduiront par une croissance rapide du PIB réel. En revanche, si le stock d'épargne diminue, alors l'activité économique réelle suivra la même direction. Et, comme nous l'avons suggéré au début de cet article, nous pensons que les réserves d'épargne sont actuellement soumises à une forte pression à la baisse.

CONCLUSIONS

Selon la croyance populaire, l'augmentation des dépenses publiques et les injections de liquidités par les banques centrales ont pour effet de renforcer la demande globale. Cette relance de la demande globale est supposée déclencher une augmentation de la production de biens et services, autrement dit, une augmentation de l'offre globale. Ce raisonnement repose donc sur l'idée que «la demande crée l'offre».

Ce point de vue est discutable dans le cas où les individus n'auraient pas alloué une épargne suffisamment importante pour financer l'augmentation des capacités de production de biens et services.

Il convient également de noter que, pour pouvoir échanger quelque chose contre des biens et services, les individus doivent d'abord avoir cette chose en leur possession. Cela signifie que, pour acheter des biens et services, les individus doivent d'abord produire quelque chose d'utile. C'est donc l'offre qui détermine la demande et non l'inverse.

Nous suggérons également que les pénuries de main-d'œuvre et de matériaux observées actuellement, couplées à une flambée des prix des biens et services, sont dues aux injections massives de liquidités par la Fed et à l'explosion des dépenses publiques. Ces augmentations phénoménales, combinées aux multiples entraves qui ont été imposées (en particulier sur le marché du travail), ont empêché les individus de s'adapter suffisamment rapidement pour faire face à cette situation.

**FRANK SHOSTAK
(CHRONIQUE AGORA)**

Sommet virtuel vendredi de la Cédéao sur la crise au Burkina Faso

Après avoir condamné le coup d'Etat au Burkina Faso et rejeté la légalité de la démission du président renversé Roch Marc Christian Kaboré, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) se réunit ce vendredi, en format virtuel. A l'ordre du jour : discuter du coup d'Etat militaire au Burkina Faso, le troisième dans la sous-région en quelques mois.

ECONEWS

La Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) a annoncé la tenue d'un sommet virtuel vendredi pour évoquer la crise au Burkina Faso après le coup d'Etat militaire qui a renversé le président Roch Marc Christian Kaboré.

Ce sommet extraordinaire et virtuel débutera à 10H00 GMT vendredi, selon un communiqué de la Cédéao.

La Cédéao, dont est membre le Burkina Faso, a condamné lundi la prise de pouvoir des officiers de l'armée qui ont arrêté M. Kaboré. Une source haut placée

au sein du parti de M. Kaboré a déclaré mercredi que le président déchu du Burkina Faso «*va bien physiquement*» et qu'il est «*toujours aux mains de l'armée*» dans une villa.

Kaboré, 64 ans, a été élu en 2015 à la suite d'une révolte populaire qui a chassé l'ancien président Blaise Compaoré, puis a été réélu en 2020.

Mais depuis l'année dernière, M. Kaboré était confronté à une vague de mécontentement dans le pays d'Afrique de l'Ouest miné par d'incessantes attaques terroristes qui ont fait près de 2.000 morts et déplacé au moins 1,5 million de personnes.

Dimanche, des mutineries

ont éclaté dans plusieurs casernes de l'armée, un jour après la dispersion par la police de manifestations interdites. Et lundi, le président a été renversé par des militaires avec à leur tête un lieutenant-colonel, Paul-Henri Sandaogo Damiba, président du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR).

DES NOUVELLES DE L'EX-PRÉSIDENT KABORÉ

Roch Marc Christian Kaboré, dont on était sans nouvelles depuis le coup d'Etat militaire du 24 janvier, est entre les mains de l'armée et en bonne santé, rapporte l'AFP.

Le sort exact du président Kaboré alimente depuis plusieurs jours toutes les incertitudes, alors qu'on ignorait sa localisation exacte, et s'il était prisonnier des mutins ou s'il restait sous protection de soldats loyalistes. Il est

«*toujours aux mains de l'armée*», détenu «*dans une villa présidentielle en résidence surveillée*», a déclaré mercredi 26 janvier à l'Agence France-Presse une source haut placée au sein de son parti, le Mouvement du peuple pour le progrès (MPP). Elle a donné des nouvelles rassurantes : selon elle, M. Kaboré «*va bien physiquement*» et a «*un médecin à sa disposition*».

Des propos qui confirment des déclarations du président français Emmanuel Macron, qui avait dit la veille avoir eu confirmation «*qu'il était en bonne santé et qu'il n'était pas menacé*».

LA CÉDEAO DANS LA TOURNANTE

La réunion de l'instance régionale ouest-africaine aura donc pour but de définir la position du bloc vis-à-vis des militaires aujourd'hui au pouvoir au Burkina Faso, à sa-

voir le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR), dirigé par Damiba, à son tour défini comme «*président de la transition au Burkina Faso*».

Si la réaction de la Cédéao aux coups d'Etat au Mali et en Guinée ont montré quelque chose, c'est que l'instance régionale usera de tout ce qui est dans son pouvoir pour mettre la pression sur le MPSR, quitte à imposer un blocus. C'était le cas, récemment, du Mali, qui a vu les pays de la Cédéao rompre leurs relations diplomatiques, économiques et commerciales avec Bamako, en plus de fermer les frontières terrestres et aériennes.

Verra-t-on alors cette nouvelle réunion de la Cédéao aboutir à une nouvelle série de sanctions ? Une telle décision serait-elle judicieuse ? La Cédéao voit désormais sa liste d'Etats-membres toujours plus réduite.

Le Roi Mohammed VI lance à Benslimane les travaux d'une usine de fabrication de vaccins anti Covid-19 et autres

ECONEWS AVEC MAP

La Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, jeudi à la province de Benslimane (Région de Casablanca-Settat), la cérémonie de lancement des travaux de réalisation d'une usine de fabrication de vaccins anti Covid-19 et autres vaccins, un projet structurant qui, à terme, contribuera à assurer la souveraineté vaccinale du Royaume et du Continent africain dans son ensemble.

Cette unité industrielle s'inscrit dans le cadre de la Vision de Sa Majesté le Roi, destinée à positionner le Royaume en tant que hub biotechnologique incontournable en Afrique et dans le monde, capable d'assurer les besoins sanitaires du Continent à court et à long terme, en y intégrant la recherche pharmaceutique, le développement clinique, la fabrication et la commercialisation de produits biopharmaceutiques de grande nécessité. Elle doit mobiliser à terme un investissement d'environ 400 à 500 millions d'euros.

Le projet de Benslimane consiste en la mise en place d'une usine de fabrication et de mise en seringue de vaccins (anti-Covid et autres vaccins), disposant de 3 lignes industrielles dont la capacité combinée de production atteindra 116 millions d'unités en 2024. Ces lignes seront dé-



SM le Roi préside la cérémonie de lancement des travaux de réalisation à Benslimane d'une usine de fabrication de vaccins anti Covid-19 et autres vaccins

diées à la production de seringues pré-remplies, de flacons de liquides et de flacons lyophilisés. L'investissement projeté est d'environ 200 millions d'euros, et le lancement de la production des lots d'essais est prévu le 30 juillet 2022.

Fruit d'un partenariat public-privé, notamment l'accompagnement d'un des leaders mondiaux de la biotechnologie et de l'industrie du «*Fill & Finish*», la société suédoise Recipharm, ce projet permettra d'assurer l'autosuffisance du Royaume en matière de vaccins et de faire du pays une plateforme de biotechnologie de premier plan à l'échelle du Continent africain et du monde dans le domaine de l'industrie du «*Fill & Finish*».

Baptisée «*SENSYO Pharmatech*», l'unité industrielle, la plus grande plate-forme par capacité de «*Fill & Finish*» de vaccins en Afrique, sera à

terme amenée à devenir l'une des 5 premières au monde. Ce projet d'envergure vise, à moyen terme (2022-2025), le transfert du remplissage aseptique et de la fabrication de substance active de plus de 20 vaccins et produits bio-thérapeutiques, incluant 3 vaccins anti Covid-19, en moins de 3 ans au Maroc, couvrant plus de 70% des besoins du Royaume et plus de 60% de ceux du Continent.

Il est prévu dans ce cadre le transfert vers le Maroc de plateformes biotechnologiques avancées, incluant la recherche clinique, le développement et la production de thérapies cellulaires et géniques, cellules souches, et de technologies de pointe de diagnostic in vitro.

Le projet ambitionne, à long terme (2023-2030), la création d'un Pôle africain d'innovation biopharmaceutique

et vaccinale au Maroc reconnu mondialement et ce, dans le cadre d'un partenariat entre des acteurs majeurs internationaux dans les domaines de recherche et de développement de technologies de pointe dans les vaccins et produits bio-thérapeutiques et toutes les institutions marocaines de tutelle, notamment le Ministère de l'Enseignement Supérieur, celui de la Santé, le ministère de l'Intérieur, celui de l'Industrie et celui des Finances.

Un transfert de savoir-faire massif et en continu est prévu à ce titre pour positionner le Royaume dans les 5 années à venir en tant que locomotive du Continent en recherche, développement et production de produits biopharmaceutiques de pointe.

A noter qu'aujourd'hui, et grâce à la mobilisation des lignes de remplissage aseptiques disponibles localement au Maroc ainsi qu'au transfert du remplissage de flacons en salle blanche du vaccin anti Covid-19 de Sinopharm vers le Maroc, le Royaume produit plus de 3 millions de doses localement par mois. La capacité de production augmentera à environ 5 millions de doses à partir du mois de février 2022 et à plus de 20 millions de doses par mois à fin 2022. A partir de 2025, le Maroc sera en capacité de produire plus de 2 milliards de doses de vaccins.

A cette occasion, SM le

Roi, que Dieu L'assiste, a présidé la cérémonie de signature de la convention d'investissement pour la réalisation de l'unité de fabrication de vaccins anti Covid-19 et d'autres vaccins, à Benslimane.

Elle a été signée par Mme Nadia Fettah Alaoui, ministre de l'Economie et des Finances, M. Nizar Baraka, ministre de l'Equipement et de l'Eau, M. Khalid Ait Taleb, ministre de la Santé et de la Protection sociale, M. Younes Sekkouri, ministre de l'Inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences, et M. Mohcine Jazouli, ministre délégué chargé de l'investissement, de la convergence et de l'évaluation des politiques publiques.

Elle a également été signée par M. Othman Benjelloun, président de la société «*Sensyo Pharmatech*», M. Said Ahmidouch, wali de la région de Casablanca-Settat, M. Samir Lyazidi, gouverneur de la province de Benslimane, M. Taoufiq Moucharraf, secrétaire général du ministère de l'Industrie et du Commerce, et M. Abdellah Kabiri, Directeur du pôle industrie à l'Office national de l'électricité et de l'eau potable.

Avec le lancement de ce projet, le Maroc, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, effectue un pas supplémentaire sur la voie de la gestion efficace et proactive de la crise pandémique et ses suites.

OTAN : Moscou demande le retrait de l'Ukraine, Washington lui répond

La réponse écrite que les États-Unis ont remise à Moscou offre « une voie diplomatique sérieuse si la Russie le souhaite », a déclaré mercredi Antony Blinken.

ECONEWS AVEC AFP

La Russie a réclamé le retrait de l'Ukraine de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord) d'Europe orientale. Mais les États-Unis ne l'entendent pas de cette oreille. L'heure n'est toutefois pas aux tensions, mais aux discussions. L'ambassadeur américain John Sullivan « a remis la réponse écrite de l'administration américaine au projet de traité bilatéral sur les garanties de sécurité présenté précédemment par la partie russe » au vice-ministre russe des Affaires étrangères Alexandre Grouchko, a indiqué la diplomatie russe dans un communiqué. Antony Blinken a assuré mercredi 26 janvier que la proposition de Washington offrait « une voie diplomatique sérieuse si la Russie le souhaite ».

Le chef de la diplomatie américaine s'est aussi dit prêt à parler à son homologue russe Sergueï Lavrov « dans les prochains jours ».

WASHINGTON PRÊT À ROUVRIER LES NÉGOCIATIONS

« Nous avons clairement fait savoir que nous étions déterminés à maintenir et défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et le droit des États à choisir leurs propres dispositions de sécurité et leurs alliances », a déclaré le secrétaire d'État américain à la presse. Antony Blinken a noté que la réponse des États-Unis ne serait pas rendue publique « parce que nous pensons que la diplomatie a de meilleures chances de réussir », mais il en

a divulgué quelques points.

« Sans entrer dans les détails du document, je peux vous dire qu'il réitère ce que Washington dit publiquement depuis des semaines et en un sens depuis de nombreuses années : que nous défendons le principe de la porte ouverte à l'Otan », a-t-il précisé.

« Nous y parlons de la possibilité de mesures de transparence réciproques en ce qui concerne nos postures militaires ainsi que de mesures pour améliorer la confiance en ce qui concerne les exercices militaires et les manœuvres en Europe », a-t-il ajouté.

Dans ce document, élaboré en coordination avec Kiev et les Européens, Washington propose aussi de relancer les négociations avec la Russie sur le contrôle des armements, notamment sur la question des missiles stratégiques et

des armes nucléaires stationnées en Europe.

PÉKIN DÉFEND « LES PRÉOCCUPATIONS » DE LA RUSSIE

Le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, a défendu, jeudi, les « préoccupations raisonnables » de la Russie pour sa sécurité, lors d'un échange téléphonique avec son homologue américain Antony Blinken au sujet de l'Ukraine. « Nous appelons toutes les parties au calme, à s'abstenir d'accroître les tensions et de monter la crise en épingle », a déclaré Wang Yi, selon un communiqué diffusé par son ministère.

Washington et ses alliés européens accusent Moscou de préparer une invasion de l'Ukraine, après avoir massé 100.000 soldats à proximité des frontières de son voisin. La Russie dément

tout projet d'invasion, mais exige que l'Otan s'engage à refuser une adhésion de l'Ukraine, une demande rejetée par les Occidentaux. Sans nommer l'Otan, Wang Yi a fait valoir que « la sécurité régionale ne saurait être garantie par le renforcement ou l'expansion de blocs militaires ».

Il a estimé que « les préoccupations raisonnables de la Russie en matière de sécurité doivent être prises au sérieux et recevoir une solution ». De son côté, « le secrétaire Blinken a souligné les risques mondiaux pour la sécurité et l'économie que poserait une nouvelle agression russe contre l'Ukraine et a indiqué que la désescalade et la diplomatie représentaient le chemin responsable », a déclaré le porte-parole du département d'État, Ned Price, à la suite de cet appel téléphonique entre les deux chefs de diplomatie.

Omicron, reprise entravée et inflation en hausse : l'économie mondiale dans la tourmente

ECONEWS

De nombreux nuages viennent assombrir l'horizon de l'économie mondiale en ce début d'année. C'est le constat fait par le Fonds monétaire international (FMI), qui vient de revoir à la baisse ses prévisions de croissance pour 2022. En cause, le variant Omicron qui vient perturber la reprise de l'activité mondiale. Les ruptures des chaînes d'approvisionnement pèsent aussi, tout comme la forte inflation, qui pourrait entraîner un resserrement plus rapide que prévu de la politique monétaire aux États-Unis.

La reprise mondiale est moins rapide qu'attendu. Dans une mise à jour de ses prévisions, publiée mardi 25 janvier, le Fonds monétaire international (FMI) table sur une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 4,4 % en 2022, en baisse de 0,5 point par rapport à ses dernières projections d'octobre 2021, en raison d'un essoufflement des deux grandes économies de la planète, la Chine et les États-Unis.

Cette correction à la baisse n'est pas seulement liée à la diffusion du variant Omicron, dont l'effet devrait s'estomper à partir du deuxième trimestre, mais à d'« autres défis » qui devraient avoir un « impact plus important », selon une note de blog publiée mardi par l'économiste en chef de l'institution Gita Gopinath, à savoir les

« perturbations des chaînes d'approvisionnement », une « inflation en hausse » et une « dette record » qui réduit les marges de manœuvre des États.

UNE ÉCONOMIE EN PERTE DE VITESSE

L'économie mondiale aborde 2022 dans une position plus faible que prévu, prédit le FMI. Alors que se répand le nouveau variant de Covid 19, Omicron, les pays restreignent à nouveau les déplacements. Du fait de l'augmentation du prix de l'énergie et des ruptures d'approvisionnement, l'inflation est plus élevée et plus généralisée que prévu, en particulier aux États-Unis et dans de nombreux pays émergents et en développement. Les perspectives de croissance ont aussi été assombries par le repli du secteur immobilier chinois et la reprise plus lente que prévu de la consommation privée.

La croissance mondiale devrait passer de 5,9 % en 2021 à 4,4 % en 2022, soit un demi-point de pourcentage de moins pour 2022 que ce qui avait été prévu dans l'édition d'octobre des Perspectives de l'économie mondiale (PEM), ce qui tient en grande partie à la révision à la baisse des prévisions concernant les deux plus grandes économies. Lorsque les hypothèses sont révisées en supprimant du scénario de réfé-

rence le train de mesures budgétaires du programme « Build Back Better » (Reconstruire en mieux) et en incluant le retrait anticipé des mesures d'accompagnement monétaire et la persistance des pénuries d'approvisionnement, les perspectives de croissance des États-Unis diminuent de 1,2 point de pourcentage.

En Chine, les perturbations liées à la politique de tolérance zéro par rapport à la Covid 19 et les tensions financières prolongées dans le secteur de la promotion immobilière ont entraîné une révision à la baisse de 0,8 point de pourcentage. La croissance mondiale devrait ralentir et s'établir à 3,8 % en 2023. Si ce chiffre est supérieur de 0,2 point de pourcentage par rapport aux prévisions antérieures, cela s'explique en grande partie par la reprise qui s'installe mécaniquement une fois levés au cours du second semestre de 2022 les freins qui entravent actuellement la croissance.

Les prévisions sont subordonnées à l'amélioration de la situation sanitaire dans la plupart des pays d'ici à la fin de 2022, à savoir que le taux de vaccination dans le monde entier progresse et que les traitements deviennent plus efficaces.

La forte inflation devrait persister plus longtemps que ce qui avait été prévu dans l'édition d'octobre des Pers-

pectives de l'économie mondiale, car les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les prix élevés de l'énergie devraient se maintenir en 2022. Si les anticipations d'inflation restent bien ancrées, l'inflation devrait progressivement diminuer à mesure que les déséquilibres entre l'offre et la demande s'atténuent en 2022 et que la politique monétaire des principales économies produit ses effets.

Les aléas entourant le scénario de référence mondial sont orientés à la baisse. L'émergence de nouveaux variants de Covid 19 pourrait prolonger la pandémie et provoquer de nouvelles perturbations économiques. De plus, les ruptures d'approvisionnement, la volatilité des prix de l'énergie et les pressions salariales localisées se traduisent par de grandes incertitudes quant à l'inflation et aux politiques. Le relèvement des taux directeurs par les pays avancés pourrait mettre en péril la stabilité financière et faire surgir des risques pour les flux de capitaux, les devises et les finances publiques des pays émergents et en développement, d'autant que les niveaux d'endettement ont considérablement augmenté au cours des deux dernières années. D'autres risques mondiaux pourraient se faire jour, car les tensions géopolitiques restent fortes et, au vu de l'ur-

gence climatique, la probabilité que des catastrophes naturelles majeures se produisent reste très élevée.

Sachant que la pandémie maintient son emprise, une stratégie de santé mondiale efficace s'impose plus que jamais. Il est essentiel que tous les pays aient accès aux vaccins, aux tests et aux traitements pour atténuer le risque qu'apparaissent de nouveaux variants dangereux de la Covid 19. Ainsi, il faut stimuler la production, améliorer les systèmes de distribution dans les pays et assurer une distribution internationale plus équitable.

Dans de nombreux pays, les pouvoirs publics devront continuer de durcir la politique monétaire afin de contenir les pressions inflationnistes, tandis que la politique budgétaire, dont la marge de manœuvre est plus limitée qu'au début de la pandémie, devra être axée en priorité sur les dépenses sanitaires et sociales tout en privilégiant les personnes les plus touchées.

À cet égard, la coopération internationale sera essentielle pour préserver l'accès aux liquidités et accélérer les restructurations ordonnées de la dette, s'il y a lieu. Il reste impératif d'investir dans les politiques climatiques pour éviter que les changements climatiques ne produisent des effets catastrophiques.

Linafoot : DCMP surprend Lubumbashi Sport, Lupopo stoppé par Tshinkunku

Le Daring Club Motema Pembe de Kinshasa s'est imposé face au FC Lubumbashi Sport (2-1), le mercredi 26 janvier 2022, au stade des Martyrs de la Pentecôte, en match en retard de la 2^{ème} journée de la 27^{ème} édition du championnat national de la Linafoot, Division 1. Avec cette victoire, DCMP totalise 24 points pour 12 matchs, alors que Lubumbashi Sport stagne à la 11^{ème} place avec 15 points pour 15 matchs. A Lubumbashi, le FC Saint Éloi Lupopo a été contraint à un nul vierge par l'US Tshinkunku de Kananga (0-0), en match en retard de la 7^{ème} journée. Malgré ce coup d'arrêt, les Cheminots de Lubumbashi conservent leur 3^{ème} place au classement provisoire avec 34 points.

N. KANKU AVEC ACP

Le DC Motema Pembe de Kinshasa a surpris le FC Lubumbashi Sport de la ville cuprifère en l'emportant par 2-1, mercredi au stade des Martyrs de la Pentecôte, à Kinshasa, en match en retard de la 2^{ème} journée du 27^{ème} championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot).

Toute la première période s'est jouée sous la domination stérile de Motema Pembe, caractérisée par de nombreux ratés. Lubumbashi Sport a réagi par intermittence

avec le bénéfice des deux actions de but les plus nettes, mais mal exploitées.

Sur ces deux séquences, Tshal Musans (42^{ème}, 44^{ème}) s'est illustré comme l'homme le plus dangereux qui, sur deux frappes tranchantes, a mis le gardien guinéen du club vert et blanc kinois, Nouhan Condé, en difficulté mais s'est déployé pour détourner la balle en corner. Ainsi, la mi-temps surprend les deux équipes sur un nul vierge.

LIKUTA PLACE LES FAUCONS SUR L'ORBITE

Au retour des vestiaires, les Immaculés reprennent sur le même rythme offensif et butent souvent sur le bloc défensif des Kamikazes lushois, qui opèrent à 6 ou 7 joueurs. Sur ces entretentes, quelque peu malchanceux, Jonathan Ikangalombo Kapela (60^{ème}) voit la balle flirter la transversale avant d'aller dans le décor. Le même Ikangalombo (65^{ème}) revient à la charge et dégage une puissante frappe bien cadrée, mais qui prend la direction de Mujinga Kasongo, le portier de Lubumbashi Sport, qui veille au grain.

Ce n'était qu'une partie remise car, les Faucons kinois trouvent le chemin des filets par



La formation de DCMP

le biais de William Likuta Lwezi (71^{ème}), qui bat Mujinga Kasongo pour l'ouverture du score.

Tous s'attendent à voir les Immaculés appuyer davantage sur l'accélérateur pour prendre plus de longueurs d'avance sur leurs adversaires. Il n'en sera rien du tout. Ce sont plutôt les rouge et blanc lushois, qui sortent la tête de l'eau avec à l'œuvre leur maître à jouer Tshal Musans (74^{ème}), qui perfore les perches imaniennes.

A 1-1, la partie prend une autre tournure avec possibilité de se terminer sur cette note. Motema Pembe, qui n'avait pas encore dit son dernier mot le dira enfin grâce à Stévie Mundele Nganga (87^{ème}), monté en cours de jeu, qui fera la différence. Ce qui permet aux Immaculés de l'emporter par 2-1 et de totaliser 24 en 12 sorties. Lubumbashi Sport compte 15 points pour 15 matches livrés.

L'avant-centre du DC Motema Pembe, Mundele

Nganga, auteur du but de la victoire, a été élu «homme du match». Il a reçu un trophée, un bon de 10 cassiers de bière, une paire de bottines, un T-shirt, un képi et une écharpe.

TSHINKUNKU CONTRAINT LUPOPO AU PARTAGE

L'US Tshinkunku de Kananga a contraint au partage le FC Saint Eloi Lupopo de Lubumbashi en lui imposant un nul vierge. Pas donc de sixième victoire de suite pour les Cheminots à l'occasion du match en retard de la 7^{ème} journée du 27^{ème} championnat national, mercredi au stade Frédéric Kibasa Maliba, à Lubumbashi.

Sans complexe mais trop exposés, les Corbeaux de Kananga ont encaissé et donné des coups. Tumba Tshimana s'est raté dans une double situation face à Yves Mukawa, le gardien de Lupopo, puis le sauvetage autoritaire de Lita Demani sur la ligne (16^{ème}).

Le grand bonhomme de

cette mi-temps, c'est Merdy Massamba Kiese dans un état de grâce époustouflant. Placé derrière les attaquants, le milieu des Cheminots a allumé la première mèche sur une frappe enroulée détournée par le gardien Lokutu de Tshinkunku (11^{ème}). Massa-mba est à la baguette sur une magnifique action collective avec Alain Katerega, mais Patou Kabangu loupe le cadre dans les 10 mètres (27^{ème}).

Les Cheminots ont du mal à approcher le cadre, Étienne Matiaba fait passer un frisson à la 54^{ème} minute sur une reprise envoyée sur le petit filet extérieur de Mukawa. À l'opposé, Héritier Kasongo voit sa tentative repoussée devant le but (70^{ème}).

Les noir et blanc étaient prêts d'un hold-up sur une occasion d'Étienne Matiaba (86^{ème}), son tir piqué est mou.

Le coach Jean-Claude Loboko de Tshinkunku confirme qu'il ne perd pas face aux grosses cylindrées du championnat national.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :
kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Bataille sur tapis vert : la Linafoot suspend le résultat de la rencontre Mazembe – V. Club

À la suite des réserves exprimées par l'AS V. Club de Kinshasa concernant le joueur Ngimbi Mvumbi Mercey, lors du dernier derby à Lubumbashi l'ayant opposé au TP Mazembe, la Ligue nationale de football (Linafoot) a décidé de suspendre le résultat du match entre les deux équipes qui s'est soldé sur un score nul d'un but partout (1-1).

Ainsi le dossier va être examiné minutieusement pour livrer un verdict, conformément aux règlements sportifs.

FÉDÉRATION CONGOLAISE DE FOOTBALL ASSOCIATION
LIGUE NATIONALE DE FOOTBALL
LINAFOOT

COMMUNIQUE DE PRESSE N°LNF1.111.12022

Le Secrétariat de la Ligue Nationale de Football « LINAFOOT » informe le public sportif en général et les clubs engagés à la 27^{ème} édition de la Vodacom Ligue I en particulier que suite à la réserve emise par l'AS V. Club sur la qualification du joueur NGIMBI MVUMBI lic 000132M97, le résultat du match n°21 TP Mazembe vs AS V. Club est suspendu contrairement à l'homologation n°LNF/SN/EKK/119/2022 du 22/01/2022.

Fait à Kinshasa, le 26 JAN 2022

Pour la LINAFOOT
Le Secrétaire National
Abidine LUZIZILA MBALA

Etats généraux de la communication et des médias : jour de vérité ce vendredi à Kinshasa

Lancés mardi par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, c'est aujourd'hui vendredi que se clôturent à Kinshasa les états généraux de la communication et des Médias. Pour les professionnels des médias, ces assises ont servi d'explorer des pistes pour un nouveau départ de ce secteur. Comment sauver le secteur dans un écosystème rongé par la percée du numérique ? Quelles sont les stratégies à mettre en œuvre pour garantir la viabilité économique des médias congolais ? Comment réussir la mutation dans un contexte de percée de Nouvelles technologies de l'information et de la communication ? Autant de questions qui trouveront des réponses dans les résolutions qui sanctionnent ce vendredi les états généraux de la communication et médias, 26 ans après la dernière loi qui organise le secteur de la presse en République Démocratique du Congo.

FRANCIS M.

C'est aujourd'hui vendredi que se clôturent à Kinshasa les états généraux de la communication et des médias. Pendant quatre jours, les participants à ces assises, répartis sur trois commissions, ont passé au peigne fin les grands problèmes et les réformes à mettre en œuvre pour y remédier. Quatre jours de discussions qui seront sanctionnées ce vendredi par des résolutions qui devraient augurer d'un lendemain meilleur pour un secteur en crise, particulièrement menacé par la percée du Numérique.

Y a-t-il encore un avenir pour les médias traditionnels ? La presse écrite, la radio et la télévision sont appelés à disparaître avec ce vent de modernité insufflé par les NTIC ? C'est la question qui a été au centre de ces assises.

Quant à la gestion de grandes mutations qui affectent l'écosystème médiatique congolais, tous les participants aux états généraux de la communication et des médias ont unanimement reconnu la nécessité pour le secteur de s'adapter pour ne pas rater le train de la modernité. Mais, comment rejoindre cette dynamique lorsque les entreprises de presse peinent à atteindre le seuil minimal de viabilité ? C'est à ce niveau que, d'une seule voix, les participants à ces assises ont lancé un appel à l'Etat congolais pour aider les organes de presse à résister à cette mutation.

« REDEVANCE MULTIMÉDIA » : L'APPEL D'ACHILLE KADIMA

Si la télévision nationale bénéficia déjà d'une redevance télé qui l'aide à soulager sa trésorerie, interrogé par la station Afrique de BBC, Achille Kadima, directeur général et directeur de publication du trihebdomadaire

Africanews, plaide pour la mise en place d'une « redevance multimédia » pour sauver une presse congolaise en crise. « Avec la crise, on s'est déployé pour résister en développant la version numérique de nos éditions. Mais, la meilleure façon de nous aider est de mettre en place une redevance multimédia », a-t-il dit au micro de BBC/Afrique.

De ce point de vue, la « redevance multimédia » passerait pour cette soupape de sûreté qui aidera le secteur à soulager sa trésorerie précaire, particulièrement rongée par une conjoncture qui décourage tout investissement.

De l'avis des professionnels des médias, seule une nette intervention de l'Etat par des mécanismes de soutien à la presse permettra de sauver ce secteur, au-delà de toutes les réformes portant sur son cadre organisationnel et fonctionnel.

QUEL REMÈDE POUR LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DES MÉDIAS ?

Qu'en est-il alors de la viabilité économique des médias congolais ? Aux états généraux de la communication, la question a été sur la table des discussions mercredi au sein d'une commission entièrement consacrée à ce sujet.

Présidée par le professeur Jean-Christophe Ekambo, assistée de Chantal Kanyimbo et Israël Mutala, la Commission a exploré différentes pistes pour une meilleure approche de la viabilité économique des médias congolais.

La RDC est aussi connue pour la pluralité de médias, que ce soit dans la presse écrite, audiovisuelle ou presse en ligne. Selon les statistiques du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) en 2021, le nombre de journaux enregistrés s'élève à 540; celui de radio à 61; chaînes de télévision à 177 et celui de parutions assez régulières à Kinshasa à 30 contre 10



Pari réussi pour Patrick Muyaya, ministre de la Communication et Médias



La viabilité économique des médias congolais, c'est la clé pour un nouvel élan d'un secteur en crise

quotidiens réguliers à Kinshasa.

Quant aux médias en ligne, ils sont à 36 et les journalistes à 7.634 jusqu'au troisième trimestre de l'année 2021.

En RDC, comme partout dans le monde, on fait face à une crise médiatique avec un modèle universel de l'économie des médias qui s'avère biface. Ainsi, le producteur offre un même produit à la fois à deux clientèles différentes, à savoir d'abord le lecteur, l'auditeur et le téléspectateur. Ensuite, les annonceurs de pages ou spots publicitaires.

Quant au marché médiatique au Congo, on note une baisse de la publicité qui est passée de 46% à 20%, selon les statistiques de 2018 à 2021. On note également que la télédistribution bat son plein en RDC.

En effet, des diffuseurs très diversifiés exercent au Congo (Canal+, Startimes, Strong, Blue Sat, Dstv et leur parc d'abonnés approche aujourd'hui le million.

Cette situation entraîne plusieurs conséquences, notamment la production de l'information brute et rapide, qui n'est plus l'apanage des professionnels des médias, pour autant que n'importe quel dé-

tendeur d'un smartphone est potentiellement « créateur et diffuseur » d'informations, a fait part le professeur Ekambo.

Comme corolaire, on assiste désormais à « cette soif des nouvelles ». Et d'indiquer : c'est l'émergence de « l'infobésité qui n'est autre que l'excès d'information propre à l'ère du numérique ».

Comment résister dans un environnement aussi hostile. Cinq pistes de solutions ont été proposées. Primo, il faut redéfinir l'entreprise de presse (comme une entité économique pour l'exploitation bénéfique des faits, idées et opinions) et un média (comme une structure fonctionnelle, technologique et organique). Secundo, l'Etat doit penser à subventionner les médias comme cela se fait ailleurs. Tertio, la mise en œuvre effective de la redevance audiovisuelle telle que stipulée par la loi n°011/004 du 25 juin 2011. Quarto, les allègements fiscaux et parafiscaux en faveur de ces entreprises de presse. En dernier lieu, il s'agit aussi de repenser à un contenu vendable à l'international.

Par ce vent de mutation imposé par le NTIC, le prof Ekambo est d'avis que « les entreprises de presse

doivent offrir un contenu susceptible d'intéresser pas seulement les abonnés nationaux, mais surtout ceux qui sont à l'international ».

TROIS COMMISSIONS MISES EN PLACE

Après le lancement officiel mardi des états généraux de la communication et des médias par le Président de la République, les 200 participants conviés à ces assises ont convergé vers le Centre catholique Nganda pour les travaux en commission.

Trois commissions ont été mises en place, à savoir la Commission des textes présidée par Gaby Kuba (UNPC); la Commission de politique nationale de la communication et de réflexion sur la mise en place du Conseil National de la Presse (CNP) dirigée par Jean-Marie Kasamba; la Commission de viabilité des médias confiée au professeur Ekambo.

Mercredi, au terme des discussions en plénière, les trois Commissions ont présenté les conclusions de leurs travaux. Après adoption, ce sont ces conclusions qui seront coulées ce vendredi sous forme des résolutions des états généraux de la communication et médias.